

Table ronde 1 Les territoires en action

Patrick VUITTON

À présent, Yves KRATTINGER pour un autre territoire rural, la Haute-Saône.

Yves KRATTINGER, Président - Haute-Saône CG

Présentation en ligne :

http://www.avicca.org/IMG/pdf/131126_CG70_PRES_TRIP_AmenagementNUM.pdf

Aménagement numérique de la Haute-Saône

Je commencerai par un état des lieux de notre département et, puisque nous faisons le tour de France, j'en profite pour annoncer qu'il accueillera une nouvelle fois le Tour de France dans un haut lieu national - La Planche-des-Belles-Filles -, ça ne peut que vous inciter à venir !

Situation de départ

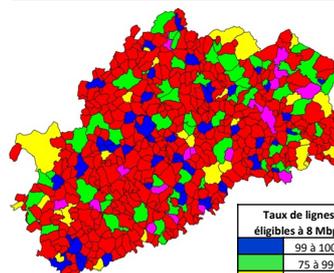
2

**Etat des lieux particulièrement défavorable
Intentions d'investir privées très limitées**

- La population d'une grande ville (240 000 habitants) répartie sur tout un département (44 hab/km², 80% des villages comptent moins de 500 habitants)
- Démographie croissante depuis 10 ans
- Département rural et industriel (24% des actifs)
- Inéligibilité (à tous les seuils) supérieure à la moyenne nationale, régionale et départements comparables
- Niveau de dégroupage faible
- Situation monopolistique de l'offre de services aux entreprises
- Situation défavorable uniforme sur le territoire, seulement 50 communes sur 545 éligibles à 8 Mbps
- Des infrastructures de communications électroniques nombreuses et de petite capacité
- Des intentions d'investir des opérateurs privés limitées à Vesoul et à son agglomération (15% des prises, 5% des investissements)

Inéligibilité	512 Kbps	2 Mbps	8 Mbps
Nombre de lignes	7 638	29 836	61 359
%	6,9	27,1	56,7

Taux d'inéligibilité	Nombre de communes par taux d'inéligibilité et par débit			
	0 à 25 %	25 à 50 %	50 à 75 %	75 à 100 %
à 512 Kbps	438	25	11	71
à 2 Mbps	265	31	21	228
à 8 Mbps	105	27	18	395



Taux de lignes éligibles à 8 Mbps	Nombre de communes
99 à 100 %	48
75 à 99 %	57
50 à 75 %	27
25 à 50 %	18
< 25 %	395

Situation de départ

Au niveau du numérique, l'état des lieux est particulièrement défavorable et les intentions d'investir des acteurs privés sont extrêmement limitées.

En quelques chiffres, la Haute-Saône compte 240 000 habitants, 44 habitants au km², et 80% des villages ont moins de 500 habitants. Malgré tout, nous avons gagné 10 000 habitants de plus sur les 10 dernières années, mais répartis inégalement. Il y a 24% d'emplois industriels, ce qui très important en milieu rural.

L'inéligibilité des habitants à tous les seuils est supérieure à la moyenne nationale, à la moyenne régionale, et même à la moyenne des départements comparables ! Nous avons vraiment été très abandonnés par les opérateurs... Le niveau de dégroupage est faible : 21 NRA sur 87 sont dégroupés, des zones complètes ne sont pas dégroupées du tout. Il y a une situation monopolistique de l'offre de services aux entreprises.

En termes de débit, la situation est uniformément défavorable sur le territoire : en rouge sur la carte, les 395 communes ayant moins de 25% de leur lignes éligibles à 8 Mbit/s, mais en fait pour beaucoup il s'agit de toutes les lignes, et en bleu, apparaissent les 50 communes (sur 545 en tout) éligibles à 8 Mbit/s, c'est donc une situation très défavorable.

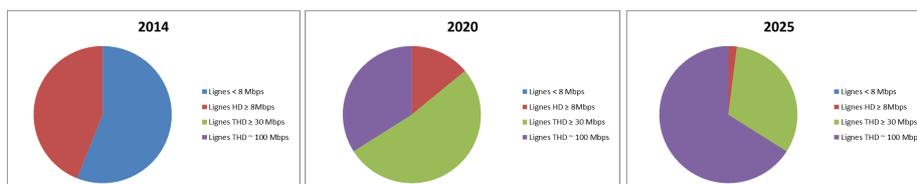
Les infrastructures de communication électroniques sont nombreuses et de petites capacités et les intentions d'investir des opérateurs privés se portent uniquement à Vesoul et dans son agglomération, ce qui représente 15% des prises mais 5% des investissements. En d'autres termes, 5% des investissements viendront sur le chef-lieu du département plus ou moins « spontanément », et c'est tout.

Projet 2014-2020, étape vers la cible SDTAN en 2025 3

**Éléments importants pour (re)configurer le projet FSN :
Technologie VDSL2 + Nouveau plan « France THD »**



- Commande politique : apporter le THD (supérieur à 30 Mbps)
 - de manière homogène et cohérente sur l'ensemble du département (projet d'aménagement du territoire et solidarité territoriale)
 - dans un délai acceptable tenant compte des possibilités de financement des acteurs publics (95% des investissements nécessaires sur des deniers publics)
- Besoin d'une étape intermédiaire, à mi-chemin, vers la cible du SDTAN



Projet 2014-2020, étape vers la cible SDTAN en 2025

Partant de là, le conseil général de la Haute Saône porte la démarche, que nous avons découpée en deux phases, avec un projet sur 2014-2020, qui est une étape vers la cible du schéma directeur pour 2025. Le dossier a été déposé au FSN, il est passé à la concertation au Comité France Très haut débit en juillet, et puis devant la Mission France Très haut débit en octobre, alors j'espère qu'il va finir par sortir, on s'impatiente !

Quelques éléments importants pour reconfigurer le projet FSN : nous avons choisi de passer pour une part significative par la technologie VDSL2+ adaptée au nouveau plan « France THD ».

Pour 2014-2020, le projet prévoit l'opticalisation de la collecte avec un mix technologique Très haut débit PRM en VDSL2, les premiers déploiements de FTTX, et quelques antennes satellites sur les secteurs prédéterminés comme relevant de cette technologie. Cette première étape qui est vraiment portée sur la collecte représente un investissement de 100 millions d'euros, estimation à ce jour.

L'étape ultérieure, c'est évidemment beaucoup plus de FTTX.

La commande politique est d'apporter le THD supérieur à 30 Mbit/s, et cela de manière homogène et cohérente sur l'ensemble du département. Il y a quand même des notions de solidarité territoriale et on ne peut pas abandonner des territoires qui vivraient des spirales négatives violentes, y compris dans les têtes des gens, il faut tenir compte de cette donnée impérative. Cela a d'ailleurs très bien été montré par l'étude de la Caisse des Dépôts.

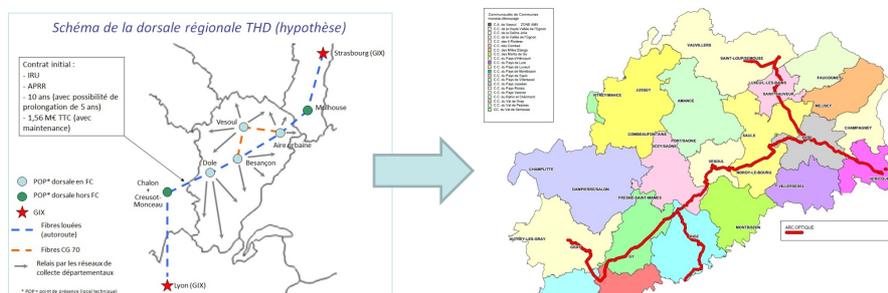
Et il faut apporter le THD dans un délai acceptable tenant compte des possibilités de financement des acteurs publics, puisque que chez nous, environ 95% du financement viendra de l'ensemble des acteurs publics. Nous voulons bien regarder toute la rentabilité des opérations, mais quand elle est aussi faible que chez nous, nous sommes aussi réalistes, d'ailleurs, nous avons vu avec quelle spontanéité ils viennent sur notre territoire !

L'étape 2014 est présentée ici sous forme de graphiques. Aujourd'hui, une grande partie des lignes sont inéligibles au 8 Mbit/s (en bleu). En 2020, la bascule se fait avec une majorité de lignes très supérieures soit à 30 soit à 100 Mbit/s (en vert et violet) et une minorité en dessous mais la totalité est supérieure à 8 Mbit/s (en rouge), il y a donc un basculement très important sur la période. En 2025, le résiduel non desservi correctement est beaucoup plus faible, et l'on peut penser qu'avec les évolutions technologiques, il y aura des corrections de trajectoire à faire car il ne faut pas négliger ce qui peut se passer sur ces questions-là.

Première réalisation en 2013

4

« Arc optique » épine dorsale du réseau optique pour se connecter aux autres territoires et préparer le plan 2014-2020



- 200 km d'infrastructures : réalisation de tranchées et de chambres de tirage, pose de fourreaux et de câbles optiques de 288 ou 144 fibres selon les sections
- Coût total de 6,3 M€ TTC (3,3 M€ à la charge du Conseil général)
- Densifier le réseau optique, connecter la Haute-Saône aux territoires voisins

L'avenir se construit en Haute-Saône



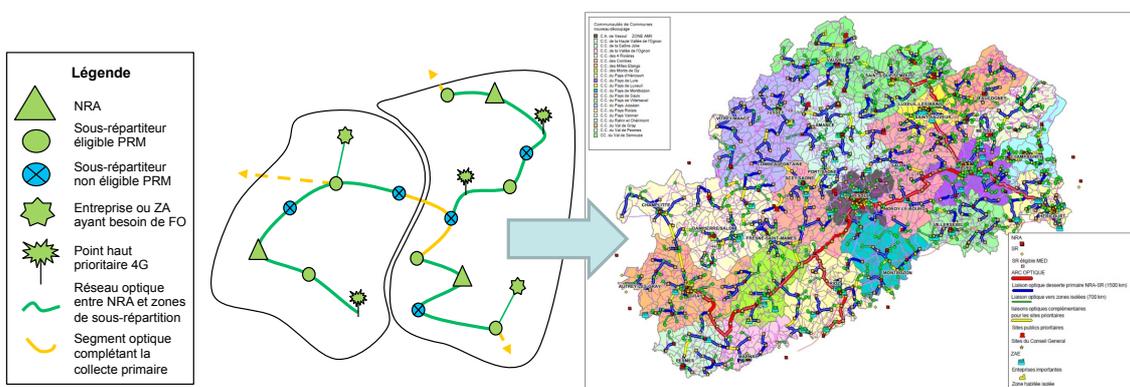
Première réalisation en 2013

La démarche a commencé par une première réalisation qui importera dans la suite, que nous avons appelé « l'arc optique ». Il s'agit d'une épine dorsale qui relie les principales villes du département - je n'ose pas parler d'agglomérations, chez nous ce sont de grands villages ! -, et qui les connecte aux autres territoires parce que cette connexion n'existe pas forcément aujourd'hui. Ces 200 km d'infrastructures, réalisés avec des câbles optiques de 288 ou 144 brins, sont largement financés par le conseil général, soutenu par la région, l'Europe et l'État. L'idée est de densifier le réseau optique et de connecter la Haute-Saône aux territoires voisins.

Collecte : architecture « multi-services »

5

Méthode de conception « pragmatique » : cheminement et dimensionnement conçus pour supporter les projets 2020 et 2025



- 2 200 kilomètres de réseau optique supplémentaires entre 2014 et 2020
 - Réseau optique mutualisé et dimensionné en fonction de la cible 2025, construit en intégralité avant 2020
 - Caractère « multi-fonctionnel » :
1. 2020 : la même infrastructure permet d'assurer la collecte primaire et secondaire, l'opticalisation des NRA et des SR pour monter en débit VDSL2, assurer la desserte des cibles prioritaires en fibre optique, et réaliser les premiers déploiements FTTH
 2. 2025 : le réseau optique est conçu pour être réutilisé intégralement dans le cadre de l'extension du FTTH à échéance 2025 (cheminement et dimensionnement établis en fonction de la cible, architecture FTTH cible prise en compte)

Collecte : architecture « multi-services »

Le reste vient derrière, avec une collecte basée sur une architecture multiservices. La méthode de conception est pragmatique : cheminement et dimensionnement sont conçus pour supporter les projets 2020-2025. C'est-à-dire que nous ne voulons pas faire d'investissements « morts » mais qui trouvent au contraire une rentabilité à terme - pas dans l'immédiat car elle n'existe pas.

Cela consiste à partir du réseau des NRA existants, à essayer de passer par les adresses de tous les répartiteurs (ceux qui sont éligibles PRM et ceux qui ne le sont pas) ; en n'oubliant pas les entreprises essentielles ni les zones d'activités, c'est-à-dire en cheminant de façon intelligente ; en essayant de passer le plus près possible des points hauts qui serviront dans la desserte hertzienne ; et nous arrivons en même temps à renforcer des segments optiques qui complètent la collecte primaire.

C'est un schéma d'astuces, mais quand on le fait sur tout le département, sur un département rural comme chez nous, on voit bien que la question de solidarité est

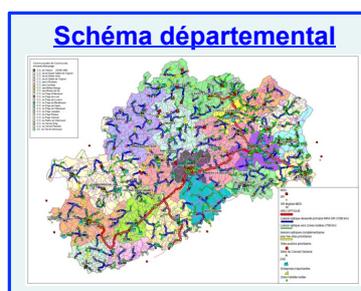
plus nationale qu'infra-départementale, car dans le département tout le monde est mal servi, il y a donc véritablement un besoin de solidarité verticale, ou alors avec d'autres acteurs... Ce n'est pas l'Oise, c'est différent : chez vous il y a une zone urbaine et une zone rurale, votre enjeu est de pouvoir vous appuyer sur l'une pour servir l'autre. Nous, si nous nous appuyons sur la ville, ça ne va pas, il n'y en a pas !

Cela représente donc 2 200 km de réseau optique supplémentaires à réaliser dans les 6 années qui viennent, un réseau optique mutualisé, dimensionné en fonction de la cible 2025, et construit en intégralité avant 2020 avec un caractère multifonctionnel.

Méthode : du schéma départemental au schéma local 6

Schémas Locaux d'Aménagement Numérique : Communautés de Communes associées à la définition et à la réalisation du projet

- Permettre aux techniciens et aux élus de s'approprier le sujet
- Fédérer les différents niveaux de collectivité (gouvernance et financement)
- Apporter un niveau de définition et de précision du projet permettant d'optimiser la phase travaux



Méthode : du schéma départemental au schéma local

Nous arrivons à un schéma départemental que nous déclinons localement avec les communautés de communes, en réalisant des schémas locaux d'aménagement numérique du territoire à l'échelle communautaire. C'est-à-dire que nous associons les élus du territoire à la démarche d'élaboration du projet ainsi qu'à son financement. Cela permet aux techniciens des communautés et aux élus locaux de s'approprier le projet, cela fédère différents niveaux de collectivités, tant en termes de gouvernance, dans un syndicat mixte, qu'en termes de financement, et cela apporte un niveau de définition et de précision du projet qui permet d'optimiser la phase travaux. C'est important dans la démarche.

Il y avait le schéma départemental, qui apparaît sur le premier niveau de projection (cf. carte). Pour le schéma à échelle locale, nous allons cheminer en fonction des cibles visées (zones d'activités, entreprises, services publics, collèges, etc...), ainsi

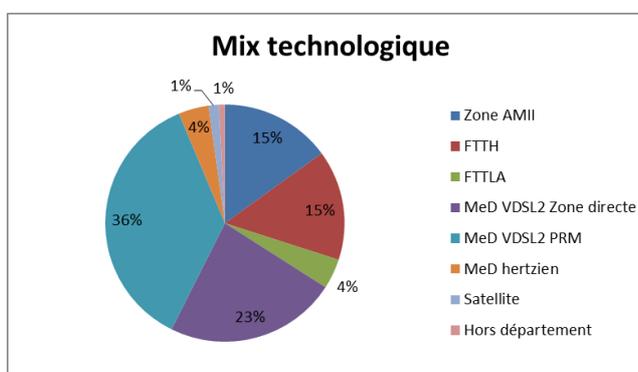
qu'en fonction des sous-répartiteurs existants, qu'ils soient éligibles ou pas aujourd'hui, et à l'intérieur de chaque commune, de façon un peu plus précise en desservant les points les plus stratégiques.

C'est un très gros travail qui est en cours, mais cela engendre des retours extrêmement positifs, car les acteurs locaux ne sont plus seulement dans une position de clients devant un guichet, ils deviennent également acteurs du projet, ils le comprennent mieux, ils ont des choix à faire, etc... Cela change la relation avec le territoire, nous sommes dans un dialogue.

Desserte : mix technologique première cible en 2020 7

Efforts importants de montée en débit VDSL2 (dont PRM) et de déploiement FTTH (FTTH et FTTLA)

Description	Prises
Zone AMII	16 500
FTTH	16 500
FTTLA	4 500
MeTHD VDSL2 Zone directe	25 600
MeTHD VDSL2 PRM	40 000
MeD hertzien	4 500
Satellite	1 500
Hors département	900
Total	110 000



- Intégralité des prises du département traitées
- 93 500 prises à financer avec des deniers publics
- Autant de prises FTTH publiques hors zone AMII que privées dans la zone AMII
- 2020 (1 prise sur 3 en FTTH), à mi-chemin de la cible FTTH à échéance 2025 (2 prises sur 3)

Desserte : mix technologique première cible en 2020

Le projet prévoit des efforts importants de montée en débit VDSL2 (dont PRM) et de déploiement FTTH.

C'est un mix technologique qui est représenté par le graphique : la zone AMII représente toujours 15% des prises (en bleu foncé) ; le FTTH (en rouge) représente 15% dans ce cadre-là (cela ira sûrement un peu au-delà, mais c'est la cible la plus certaine, ensuite il y aura des choix qui seront peut-être plus favorables) ; du FTTLA (en vert) ; du VDSL2 en zone directe (en violet) ; de la MeD VDSL2 en PRM (en bleu) ; une petite part de MeD en hertzien (en orange) ; un peu de satellite (en bleu clair) que nous avons estimé à 1% environ ; et du « hors département » (en rose) car nous avons des territoires qui sont desservis par les départements d'à côté et où il reste encore quelques interrogations, quelques points à éclaircir. Le tableau à gauche vous fournit la traduction en prises.

À travers cela, nous traitons l'intégralité des prises du département. Tout le monde a un bonus, ce qui est très important politiquement et socialement. Il y a en fait

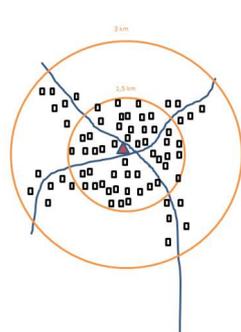
93 500 prises, dont le service va être vraiment relevé, à financer par des fonds publics, il s'agit d'un enjeu considérable. Il y aura autant de prises FTTH publiques hors zones AMII que privées dans la zone AMII, et nous en ferons certainement plus. En 2020, nous aurons une prise sur trois en FTTH, avec une cible à deux sur trois en 2025.

Au-delà, quand on allait à 95%, nous étions à 360 millions d'euros. En cela, je rejoins mon collègue de l'Aveyron, c'est au-dessus de nos possibilités financières. Je ne sais pas trouver 360 millions d'euros, personne ne m'a dit où les trouver alors je ne cherche plus !

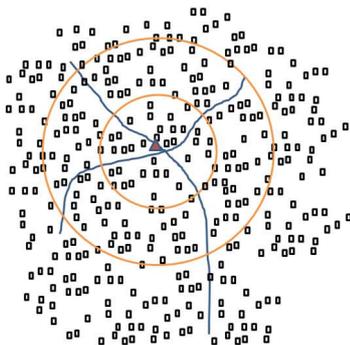
Desserte VDSL2 efficace pour apporter du THD

8

Réponse technique en adéquation avec la situation de départ, les besoins et la commande politique



Village rural (80 % des communes de Haute-Saône)
La grande majorité des lignes est située dans un rayon de 1,5 km autour du SR



Ville
Le pourcentage des lignes situées dans un rayon de 1,5 km autour du SR est plus faible

- Compte tenu de la structure de l'habitat, plus de 80% des lignes dans le périmètre VDSL2 THD (plus de 30 Mbps pour les lignes en zone directe et SR)
- Mesures réalisées à partir :
 - d'analyse de données France Télécom
 - d'analyse des données géographiques (IGN)
- Garantie que le service Internet THD sera apporté par un FAI national
- Garantie d'un déploiement maîtrisé (qualité et délai)
- Investissement 11 M€ (total projet 100 M€)
 - hors périmètre subventionnable par FSN
 - du même ordre que les frais financiers pour l'alternative « projet FTTH »

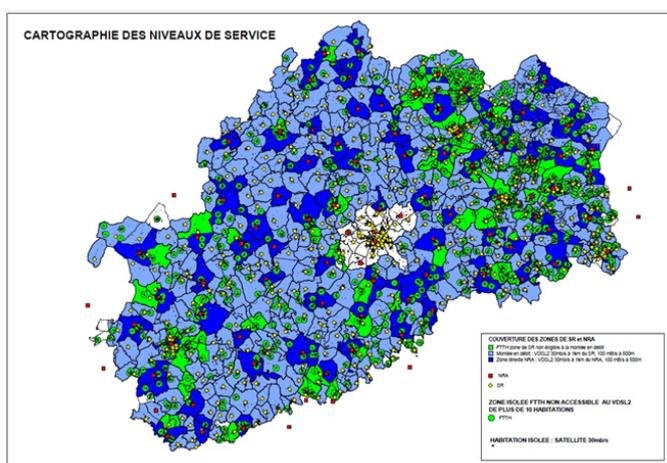
Desserte VDSL2 efficace pour apporter du THD

La desserte VDSL2 est efficace pour apporter du THD, la réponse technique est en adéquation avec la situation de départ, les besoins et la commande politique.

L'investissement est de l'ordre d'un peu plus de 10 millions d'euros voire 11 ou à peine plus. Mais par rapport à la masse globale de l'investissement, nous restons extrêmement majoritaires sur de l'investissement fibre optique, ce qui était quand même l'essentiel du plan. C'est-à-dire qu'il s'agissait en fait de mettre de l'argent sur une grande partie d'investissement durable. Je crois que l'AVICCA a suffisamment œuvré en ce sens pour qu'on lui rende cette justice de l'avoir plaidé très fort et en premier !

Desserte FTTH premier palier vers la cible du SDTAN 9

1/3 prises FTTH dès 2020 (50% public, 50% privé en zone AMII)
Suite (2025) rendue possible grâce au chantier 2014-2020



- Prises FTTH prévues où il n'est pas possible d'apporter du VDSL2 THD
- Prises trop éloignées du point de rattachement (NRA ou SR)
- Prises raccordées à des SR non éligibles à l'offre PRM
- Zones « habitat dense » identifiées dans le SDTAN concernées
- Architecture optique à optimiser dans le cadre du schéma d'ingénierie

Desserte FTTH premier palier vers la cible du SDTAN

La desserte FTTH est bien un premier palier vers la cible du SDTAN avec un tiers de prises. Vous voyez une cartographie du niveau de service qui serait atteint dans ce cas : il n'y aurait pratiquement plus personne en dessous de 8 Mbit/s, mais beaucoup seraient au-dessus de 30 Mbit/s (tout le fond bleu ciel), et d'autres très au-dessus à 100 Mbit/s. En plus à l'intérieur, il y aura des îlots de prises, de zones etc... en fibre optique.

Quand on dit ça aux gens, ils nous disent « faites le tout de suite, on est heureux » ! J'entends les deux messages, celui des experts qui est très important, mais aussi celui des citoyens.

Premier ensemble de 230 cibles prioritaires

10

Fibre optique pour les entreprises et les services publics (santé, éducation, collectivités) porteurs de projets qui le nécessitent

Hors zone AMII	Nombre
Lycées	7
Collèges	22
Etablissements d'enseignement	7
Etablissements hospitaliers	12
Pôles de santé	31
Centres de secours - Gendarmeries	28
Sièges Communautés de Communes et Pays	20
Mairies villes et bourgs centres	25
Sites du Conseil général	14
Services de l'Etat	6
Entreprises majeures ou TIC	55
Chambres consulaires	3
Total	230

- Santé
 - Hôpitaux : échanger des images médicales volumineuses et des données informatisées (échelle départementale et régionale)
 - Offre médicale pluri-disciplinaire (prévenir la désertification médicale, < 10 minutes pour les soins courants et < 20 minutes pour les urgences légères et la médecine spécialisée) autour de « pôles de santé » qui couvriront le territoire
 - Développement de la télé-santé, des projet d'eMedecine
- Education
 - Connexion THD de l'Université de Franche-Comté (Besançon) et de l'Institut Universitaire de Technologie (Vesoul)
 - Besoin des lycées et des collèges (1 Mbps / 10 élèves) pour supporter le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (partenariat avec le Conseil Régional et le Rectorat, déploiement de matériel informatique et de l'Espace Numérique de Travail dans les vingt-six collèges du département)
- Administration
 - Politique d'assistance informatique, technique et fonctionnelle, à 594 collectivités (communes, communautés de communes, syndicats) dans le cadre d'une politique d'aide à l'informatisation des communes rurales, projet eCollectivité du Conseil général
 - Dématérialisation et eAdministration (actes administratifs, pièces comptables, budget, signature électronique...) et échanges entre les administrations
- Economie - Emploi
 - Enjeux de performance et de compétitivité
 - Réponse à une situation monopolistique (catalogue de services jugé insatisfaisant et des tarifs élevés).
 - Exigences nouvelles (situation de sous-traitance, de réduction des coûts, de développement industriel, d'externalisation de système d'information, d'échanges de flux informatiques volumineux, d'intégration de systèmes d'information, de sécurité informatique...)

Premier ensemble de 230 cibles prioritaires

Nous avons défini des types de cibles : les lycées, même si c'est régional il faut les servir ; les collèges ; les établissements d'enseignement en général (maisons familiales...); les établissements hospitaliers, ou quasi hospitaliers c'est très important ; les pôles santé ; les centres de secours et gendarmeries ; les sièges de toutes les commutés de communes et des pays, car il s'agit pour nous de points d'appuis très fort et qui ont vocation à grossir ; les mairies des villes et bourgs centres en priorité mais les autres communes aussi le plus souvent possible ; tous les sites du conseil général ; les services de l'État ; les chambres consulaires ; les entreprises majeures ou dans le domaine des TIC, etc... Nous avons beaucoup de grosses entreprises industrielles, et par grosses j'entends 200 à 400 salariés, qui ont vraiment de gros besoins et qui sont pour la plupart mal servies aujourd'hui par les opérateurs, parce qu'elles sont souvent situées dans des villages de moins de 500 ou 1 000 habitants, donc à l'écart des réseaux des opérateurs... Et quand je dis « des », c'est une façon de parler !

La liste n'est pas close, mais nous avons nos cibles qu'il faut absolument desservir en FTTH, avec des priorités sur tout ce qui est santé, administration, éducation, économie et emploi.

Financement

11

~100 M€ HT sur la période 2014-2020

Montants exprimés en M€	Dépense HT
Réseau de collecte	73,20
Modernisation réseaux câblés	1,35
Desserte (PRM)	11,00
Desserte FTTH	15,00
Desserte sites prioritaires	0,30
Inclusion numérique (satellite + montée en débit radio)	1,00
Etudes	0,50
Total	102,35

Dépense totale (M€ HT)	102,350
Financements (FSN, Région, FEDER)	54,076
Reste à charge Conseil Général et Communautés de Communes (Syndicat Mixte)	48,274
Conseil général	21,202
Communautés de Communes	21,123
Travail interdépartemental -> Bonus FSN (15 %)	5,950

Financement

Cela représente une enveloppe de 100 millions d'euros sur la période de 2014-2020, comprenant un réseau de collecte de 73 millions d'euros approximativement, la modernisation des réseaux câblés - nous en avons quelques uns -, la desserte PRM et FTTH, la desserte des sites prioritaires, et l'inclusion numérique avec du satellite et de la montée en débit radio pour ceux qui sont à l'extérieur de tout ça et que l'on ne peut pas abandonner jusqu'à 2020 en leur disant « rendez-vous dans 20 ans, au même endroit » ! Nous les identifions dans nos cartographies communautaires et nous les traiterons rapidement.

Nous attendons beaucoup de l'État. Nous travaillons d'ailleurs, en interdépartemental pour essayer d'avancer vers une plate-forme de commercialisation départementale. Nous sommes tous très occupés par ce sujet, et nous y parviendrons à terme, je n'en doute pas, car il y a une vraie volonté politique pour aboutir. Nous attendons quelque chose de la région, mais cela va dans le bon sens, et il y devrait y avoir une autorisation de programme lors de la prochaine commission permanente. Nous attendons des fonds de l'Europe, mais nous pensons qu'elle ne prend pas assez en compte, dans les documents d'orientation stratégique, la spécificité des territoires ruraux. En région Franche-Comté, il a 15 millions de l'Europe qui sont envisagé pour ces déploiements : ce n'est pas beaucoup par rapport à la masse d'argent qui va être mise par les acteurs publics ! L'Europe ne doit fonctionner que dans les grandes agglomérations, elle ne doit pas savoir ce qu'est le milieu rural, il faudrait qu'on les invite plus souvent...

Environ 50 millions d'euros resteront à la charge des départements et des communautés de communes, dont une vingtaine pour les communautés et le reste pour le département.

Portage du projet

12

Création du Syndicat Mixte « Haute-Saône Numérique » opérationnel en janvier 2014

- Composé du Conseil général de la Haute-Saône et des 20 communautés de communes du département (hors zone AMII)
- Principes fondateurs :
 - solidarité financière et pérenne dans le temps par une contribution par habitant et par année identique quelle que soit la communauté de communes et sa situation initiale au niveau de l'aménagement numérique
 - convergence technique et pédagogique : référentiels techniques communs, partage des informations et stockage dans les SIG, culture commune...
 - développement complémentaire des usages numériques (volet service) dans l'avenir : SIG mutualisé, plate-forme de marchés dématérialisés à l'échelle départementale, dispositifs de télétravail, conseils, formation...
- Un effort partagé par l'engagement sur 10 ans (1^{ère} étape) pour couvrir ce plan 2014-2020.

Portage du projet

Le syndicat mixte - Haute-Saône Numérique - est en cours de montage, l'arrêté du préfet sera pris à mi-décembre. Nous l'avons lancé en juillet et il y a une adhésion massive des communautés de communes : la totalité a adhéré en très peu de temps, et presque partout à l'unanimité des conseils, ce qui suppose derrière un transfert bien précis de la part des communes, avec l'unanimité des communes qui délibèrent.

On peut donc dire que, les élus, y compris ruraux - je dirai même peut-être surtout ruraux -, sentent la priorité que représente ce dossier, même s'ils ne dominent pas complètement le sujet. Tout ce qu'a évoqué la Caisse des Dépôts tout à l'heure avec son étude sur l'impact des RIP, ils le valident, même sans démonstration, ni sondage, ni mesure. Ce qui a été dit tout à l'heure est très important, cela vient conforter ce que nous disons aux élus et aussi ce qu'ils nous disent.

20 communautés de communes, hors zones AMII, ont donc adhéré massivement, et pour la zone AMII, nous verrons plus tard, mais il y avait moins d'urgence pour eux.

Une des principes fondateurs du syndicat est la solidarité financière et pérenne dans le temps par une contribution annuelle par habitant pendant 10 ans, la même pour tout le monde, que l'on soit plus ou moins bien desservi, mais comme vous l'avez constaté, beaucoup sont mal desservis, ça n'est donc pas un problème. Quelque soit la situation initiale, c'est de la solidarité.

Autre principe, la convergence technique et pédagogique avec des référentiels techniques communs, partage des informations, stockage dans les SIG, culture commune... C'est-à-dire un travail autour du haut débit, mais aussi autour de tout ce qui viendra ensuite en termes de services et d'usages, parce que le syndicat mixte aura vocation à gérer toute l'évolution du numérique, y compris la migration des logiciels vers d'autres hébergements, etc... Tout cela est dans le dossier et dans les statuts.

Il s'agit donc d'un engagement partagé très fort sur 10 ans avec un co-pilotage département/communautés de communes qui, en territoire rural est peut-être le seul à pouvoir assurer un avenir à ces territoires. Notre souhait, est que chaque village puisse se connecter demain avec le monde entier et qu'il ne soit plus jamais isolé, et les élus reçoivent ce message de façon extrêmement positive.

Patrick VUITTON

Pour finir ce tour de France, qui n'est jamais complet mais qui va quelque fois assez loin, Saint-Pierre-et-Miquelon.